

LISTE DES MODIFICATIONS NON SOUMISES À AGREMENT

Fonds concerné	Modifications apportées
STRATEGIE INDICE GRANDE-BRETAGNE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement de conservateur et de délégué administratif et comptable ▪ Précision que le fonds ne fait pas d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ▪ Harmonisation de la définition du risque de taux et ajout du risque de contrepartie ▪ Précisions sur les contrats constituant des garanties financières liées à l'utilisation de dérivés de gré à gré ▪ Mise à jour du tableau de frais conformément à l'instruction AMF 2011-19 ▪ Ajout d'une précision concernant les "U.S. Persons" ▪ Précision que les demandes de souscriptions et de rachats sont acceptées en montant et/ou en parts. ▪ Les ordres de souscriptions/rachats seront désormais centralisés à 12h00 (10h00 précédemment) ▪ Les demandes de souscriptions/rachats sont désormais comptabilisées le jour ouvré suivant (le jour ouvrable suivant précédemment) ▪ Précision que les règlements sont effectués en J+2 (jours ouvrés) ▪ Précision du calendrier de référence du fonds ▪ Modification du règlement pour mise en conformité avec l'Annexe XV de l'instruction AMF 2011-19 : <ul style="list-style-type: none"> - Article 8 - Article 12